

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Communes de : Le Pin, Villeparisis et Villevaudé

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE I.C.P.E.
du Vendredi 22 mai 2015 au lundi 22 juin 2015 inclus
Demandes de la Société PLACOPLATRE
(Dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de Gypse)

1°)- Demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement portant sur le renouvellement partiel de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situé sur les communes de Le Pin, Villeparisis au lieudit « Bois-le-Comte » et sur l'extension de la carrière et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé aux lieudits « Mazarins et Bois Gratuel ».

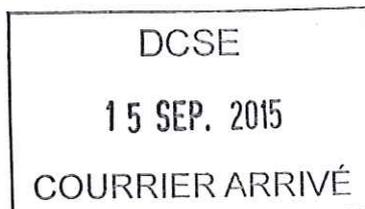
2°)- Demande d'autorisation de défrichement sur la commune de Villevaudé, au titre du code forestier.

3°)- une Etude d'Impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

**RAPPORT AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE
ENQUETEUR**

Ce rapport fait l'objet de trois conclusions motivées distinctes

ANNEXES AU RAPPORT




Jacky HAZAN
commissaire enquêteur

14 septembre 2015

LISTE des ANNEXES

(les annexes font partie intégrante du rapport)

Annexe 1 : Photocopies des deux premières parutions dans les journaux avant le début de l'enquête.

- Annexe 1 A : Le Parisien du 4 mai 2015.
(Les annonces judiciaires et légales 77 page VII).
- Annexe 1 B : Le Parisien du 4 mai 2015.
(Les annonces judiciaires et légales 93 Page VII).
- Annexe 1 C : Le Parisien du 4 mai 2015.
(Les annonces judiciaires et légales 93 Page VII)
- Annexe 1 D : La Marne du 27 mai 2015, page 41.

Annexe 2 : Photocopies des deux parutions dans les journaux après le début de l'enquête.

- Annexe 2 A : Le Parisien du 26 mai 2015.
(Les annonces judiciaires et légales 77 page VI).
- Annexe 2 B : Le Parisien du 26 mai 2015.
(Les annonces judiciaires et légales 93 page VII).
- Annexe 2 C : La Marne du 27 mai 2015.
- Annexe 2 D : L'Echo d'Ile de France du 22 mai 2015, page 12.

Annexe 3 : Liste et plan des emplacements des panneaux électroniques sur Villevaudé.

Annexe 4 : Autre mesure de publicité utilisée pour signaler et/ou faire connaître l'enquête publique : « le Calepin» insertion dans le n°1 de juin 2015 (page 6) de cette revue municipale.

Annexe 5 : Modèle d'affiche au format A 4.

Annexe 6 : extraits relatifs à la pétition de l'association « Villevaudé demain »

Annexe 7 : Motion des salariés de l'usine de Vaujourn.

Annexe 8 : Extraits de GéoPlus Environnement (pages 280-282) pour les terres agricoles.

Vendredi 29 mai 2015 de 14 h 30 à 17 h 30.

LE MAIRE

COMMUNE DE DAMMARIE-LES-LYS

Enquête publique de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal du terrain cadastré section AR n°947 pour partie à l'angle du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau et de la rue Grande Pièce du Lys pour le vendre à l'Association Foncière Logement

Par arrêté n° 67/2015 portant mise à l'enquête publique du projet de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal du terrain cadastré section AR n° 947 pour partie à l'angle du mail Marcel et Maryvonne Pouvreau et de la rue Grande Pièce du Lys pour le vendre à l'Association Foncière Logement pour y réaliser avec les terrains adjacents un groupe de logements, le Maire de DAMMARIE-LES-LYS a autorisé l'ouverture de la dite enquête publique et désigné, M. Jean-Pierre MARJOLET, domicilié 23, rue François Mitterrand 77300 FONTAINEBLEAU, comme Commissaire-Enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 4 mai 2015 au 22 mai 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur à la mairie de DAMMARIE-LES-LYS Direction du Développement et de l'Aménagement Durables du territoire au Service Urbanisme.

Le Commissaire-Enquêteur recevra Salle Normande Niennon en Mairie le :
- Jeudi 4 mai 2015 de 9 heures à 12 heures

- Mercredi 20 mai 2015 de 14 heures à 17 heures
- Vendredi 22 mai 2015 de 14 heures à 17 heures

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

COMMUNE DE DAMMARIE-LES-LYS

Enquête publique de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal du parking du centre commercial de l'abbaye du lys rue Gaston Pluchon pour y permettre la construction d'un bâtiment pour Pôle Emploi

Par arrêté n° 51/2015 portant mise à l'enquête publique du projet de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal du parking du centre commercial de l'abbaye du lys rue Gaston Pluchon pour

17 heures

Son rapport et ses conclusions transmis au Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat

Pôle du pilotage des procédures d'urbanisme publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application des dispositions des articles L 123 6 et R 123 7 du code de l'environnement, une **enquête publique unique** est présentée par arrêté préfectoral n°151XGSEETPU001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77)** concernant le projet présenté par la société

PLACOPLATRE

domiciliée **34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes**, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

1/ une demande, au titre des installations classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)

- de **renouvellement partiel** sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de **Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »**

- d'**extension à ciel ouvert** de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de **Villevaudé, lieu-dit « Muzarais » et « Bois Gaillard »**

2/ une demande, au titre du Code de l'Environnement, d'**autorisation de défrichement** sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de **Villevaudé**

3/ une étude d'impact relative à la **construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 100 (pont) sur la commune de Le Pin.**

Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du **22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus** sur le territoire des communes de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé** où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Le Pin.**

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le memorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de **Le Pin, Villevaudé et Villeparisis** où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête

unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé**, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (6 rue du Courty 77181)
- vendredi 22 mai 2015 de 15h à 18h
- lundi 22 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
- vendredi 5 juin 2015 de 15h à 18h
- mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)
- mercredi 27 mai 2015 de 15h à 18h
- samedi 13 juin 2015 de 9h à 12h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de **Le Pin** (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre. Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société **PLACOPLATRE** - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Commelles en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),

- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil

Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple - Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat Pôle du Pilotage des Procédures d'Urbanisme Publique 12 rue des Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX). Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé** communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courty, Claye-Souley, Mitry-Mory, Gressy, Mossy, Carnetin, Pomponne, Brocy-sur-Chanteronne, Chelles (77), Tremblay en France, Vaujours, Vélizy, Lisy-Gargan, Montfermeil et Coulbron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

Le pour l'agrément Immatriculé

Avs est C SASU suivantes Dénombr

Capital : Durée : Siège so 77590 Cl Objet : C Transmis cont l'bre Président demeurat de l'assg Immatric

Par acte il a été cc les caract Dénombr

Enseignr Forme : Capital : de 10 ca Siège S 77400 Li Durée : f Objet so Gérant Nicolas, C Madelon Immatric



NCAISE
aternité
E-SAINT-DENIS
D'ILE-DE-FRANCE,
PARIS
PUBLIQUE
vironnement (loi
prolongement de
len de « Porte de
Courneuve » (93)

isme (permis de
le métro « Mairie
Césaire »), situées.

préfectoral du préfet
él de la région d'Ile-
enquête publique
122-1 et suivants,
L.214-6 du code de
gement de la ligne 12
e la Chapelle » (75) à
! - au titre de la loi sur
demandes de permis
RATP, de la station
avenue Victor Hugo,
à Aubervilliers et de
re » située 84 rue de
ers (93), sera ouverte
mai
nclus à 12h00
ge de l'enquête, de
enis et de Paris
ement)

* Eau sont classables
de la nomenclature
4-1 du code de

essai de pompage

caplive (Autorisation),
douces superficielles
Jes eaux (Déclaration),
e surface, le flux total
ou égal au niveau de
des paramètres qui y

le construire relève
: Transport guidé de
souterrain [...] servant
nt au transport des

amment des études

le l'Etat compétente en
d'un registre d'enquête
s les lieux d'enquête
onsultés aux jours et
ublic :

on de l'urbanisme, 124
ervilliers
el de ville, 58 avenue
ve
dministratif, 2 place du

ent de Paris, 1 place
per une commission

ie-Claire EUSTACHE,
e.

chitecte urbaniste ;
I-SOUDIERE, retraitée

Adame Marie-Claire
la commission est
AUT, membre titulaire

Membre suppléant :
- Monsieur Guy-Michel CABRITA, urbaniste retraité.
En cas d'empêchement de l'un des membres
titulaires, celui-ci est remplacé par le membre suppléant.
Toute personne qui aurait à formuler des observations
concernant cette opération pourra les faire connaître
pendant la durée de l'enquête publique :

- en les consignait sur le registre d'enquête prévu à
cet effet dans les lieux d'enquête cités ci-dessus,
- en les adressant par écrit au siège de l'enquête, à
Mme Marie-Claire EUSTACHE, présidente de la
commission d'enquête, à la mairie d'Aubervilliers, 2 rue
de la Commune de Paris, 93300 Aubervilliers.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à
la disposition du public pour recevoir ses observations
aux lieux de permanences, aux dates et heures fixées
dans le tableau suivant :

Mairie du 18 ^{ème} arrondissement de Paris	samedi 23/05/2015	9h00 à 12h00
	samedi 13/06/2015 <td>9h00 à 12h00</td>	9h00 à 12h00
	jeudi 18/06/2015 <td>16h30 à 19h30</td>	16h30 à 19h30
Mairie d'Aubervilliers	- du lundi au vendredi à la direction de l'urbanisme.	
	vendredi 22/05/2015	14h00 à 17h00
	jeudi 11/06/2015	9h00 à 12h00
- le samedi à l'Hôtel de Ville	samedi 20/06/2015	9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Denis	mercredi 20/05/2015	8h30 à 11h30
	mercredi 10/06/2015	16h00 à 19h00
	samedi 20/06/2015	9h00 à 12h00
Mairie de La Courneuve	jeudi 21/05/2015	9h00 à 12h00
	samedi 30/05/2015	9h00 à 12h00
	vendredi 19/06/2015	14h00 à 17h00

Une demande d'informations peut être adressée
au responsable du projet, M. Lorenzo SANCHO DE
COULHAC, à : RATP, Maîtrise d'ouvrage Prolongement
Ligne 12 phase 2, Département de Maîtrise d'Ouvrage
des Projets, LAC VP30, 40 bis rue Roger Salengro -
94724 Fontenay-sous-Bois cedex.

Le dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau
sera mis à la disposition du public sur le site internet de
la RATP : <http://www.prolongement-metro12.fr/>

Des informations relatives à l'enquête peuvent être
consultées sur le site internet de la préfecture : <http://seine-saint-denis.gouv.fr/>

L'enquête unique fait l'objet d'un registre unique,
d'un rapport unique de la commission d'enquête, ainsi
que des conclusions motivées au titre de chacune des
enquêtes publiques initialement requises, en précisant
si elles sont favorables, favorables sous réserves ou
défavorables au projet.

A l'issue de cette enquête, le rapport et les
conclusions de la commission d'enquête seront tenus

à la disposition du public pendant un an en mairies
d'Aubervilliers, de La Courneuve, de Saint-Denis et de
Paris (18^{èmes} arrondissement) ainsi qu'à la préfecture de
la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, direction
régionale et interdépartementale de l'équipement et
de l'aménagement (DRIEA), unité territoriale de Paris
- service utilité publique et équilibres territoriaux - pôle
urbanisme d'utilité publique, 5 rue Leblanc, 75911 Paris
cedex 15, et à la préfecture de la Seine-Saint-Denis,
bureau de l'environnement, 1 esplanade Jean Moulin,
93007 Bobigny cedex.

Ces documents seront publiés sur le site internet
de la préfecture de la Seine-Saint-Denis : <http://seine-saint-denis.gouv.fr/>

Les décisions susceptibles d'intervenir à la fin de
cette procédure prennent la forme d'une autorisation
assortie le cas échéant du respect de prescriptions ou
d'un refus. Elles sont prises par arrêté des préfets des
départements concernés.

EP15-049 enquete-publique@publilegal.fr

PREFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination
des services de l'Etat

Pôle du pilotage des procédures
d'urbanisme

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUE

En application des dispositions des
articles L.123-6 et R.123-7 du code de
l'urbanisme, une enquête
publique unique est présentée par arrêté
préfectoral n°15/DCSI/EPUB/001 du 17
avril 2015, sur le territoire des
communes de Lo Pin, Villeparisis et
Villevaudé (77) concernant le projet
présenté par la société

PLACOPLATRE

domiciliée 34 avenue Franklin
Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le
cadre de la poursuite de l'exploitation
d'une carrière de type comportant :
1/ une demande, au titre des
installations Classées pour la Protection
de l'Environnement (rubriques 2510.1,
2515.1 et 2720.2)

- de renouvellement partiel sur une
superficie d'environ 65 ha de
l'autorisation d'exploiter la carrière à cet
objet et l'installation de
traitement de matériaux situées sur les
communes de Lo Pin et de
Villevaudé, lieu-dit « Bois le Comte »
- d'extension à ciel ouvert de la
carrière sur une superficie d'environ 54
ha et l'implantation d'une nouvelle
installation de traitement de matériaux
sur la commune de Villevaudé, lieu-dit «
Mazans » et « Bois Gravel »

2/ une demande, au titre du Code
Forestier, d'autorisation de
défrichement sur une superficie de 19
ha 65 a 60 ca sur la commune de
Villevaudé

3/ une étude d'impact relative à la
construction d'un ouvrage d'art de
franchissement de la RD 105 (pont) sur
la commune de Lo Pin.

Cette enquête unique se déroulera
pendant 32 jours consécutifs du 22 mai
2015 au 22 juin 2015 inclus sur le
territoire des communes de Lo Pin,

Villeparisis et Villevaudé où se situe
le projet. Le siège de cette enquête
est fixé en mairie de Lo Pin.

Les dossiers d'enquête unique
comportent chacun une étude d'impact,
l'avis de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement
et/ou pour l'ensemble du projet et le
mémorandum de la société Placoplatre
en réponse aux observations de
l'autorité environnementale, seront tenus
à la disposition du public pendant toute
la durée de l'enquête en mairies de Lo
Pin, Villevaudé et Villeparisis où se
situe le projet, aux jours et heures
normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre
connaissance et formuler ses
observations, propositions et contre-
propositions sur le registre d'enquête
unique ouvert à cet effet dans chacune
des mairies précitées.

designé M. Jacky HAZAN, expert
géomètre, en qualité de
commissaire enquêteur titulaire et Mme
Marie-Claire GUYOMARCH, Directrice
d'un Service d'Urbanisme, en qualité de
qualité de suppl

Annexe A B

Le commissaire enquêteur se tiendra à
la disposition du public en mairies de
Lo Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour
recevoir les observations des intéressés
aux dates et heures indiquées ci-
dessous.

Mairie de Lo Pin (6 rue de Courty 77181)
- vendredi 22 mai 2015 de 15h à 18h
- lundi 22 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
- vendredi 5 juin 2015 de 15h à 18h
- mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)
- mercredi 27 mai 2015 de 15h à 18h
- samedi 13 juin 2015 de 9h à 12h

Toute correspondance pourra également
être adressée en mairie de Lo Pin
au siège de l'enquête pendant la durée de
l'enquête et sera annexée au registre.
Toute information relative au projet
pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la
société PLACOPLATRE - M. Jean-
Louis DESTOMBES, Chef de projet (105
route d'Argenteuil 95240 Commoles-en-
Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),

- pour le volet Défrichement, auprès du
Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux
Naturels de la Direction départementale
des territoires de Seine-et-Marne (288
rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-
le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),

- pour le volet ICF et Ouvrage d'art,
aupres du Pôle Carrières de l'Unité
territoriale de Seine-et-Marne de la
Direction Régionale et
Interdépartementale de l'Environnement et
de l'Énergie d'Ile-de-France (14 rue de
l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple -
Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture
d'enquête unique, toute personne peut,

sur ses demandes et ses mails, obtenir
communication des dossiers d'enquête
publique unique auprès de la Préfecture
(Direction de la Coordination des
Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des
Procédures d'Utilité Publique 12 rue des
Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique
des études d'impact et de danger ainsi
que les principaux documents
constituant le projet seront publiés sur le
site internet des Services de l'Etat en
Seine-et-Marne à l'adresse suivante :
<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/>
à la rubrique « Politiques Publiques
Environnement et cadre de vie - Projets
soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions
motivées du commissaire enquêteur
sera tenue sans délai à la disposition du
public pendant un an à compter de la
date de clôture de l'enquête à la
Préfecture de Seine-et-Marne, en
mairies de Lo Pin, Villeparisis et
Villevaudé communes d'implantation du
projet ou s'est déroulée l'enquête
publique ainsi que dans les mairies
concernées par le périmètre d'affichage
(3km) relatif à la législation des
installations Classées pour la Protection
de l'Environnement : Annet-sur-Marne,
Country, Claye-Souilly, Mity-Mory,
Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne,
Brou-sur-Chantereine, Chelles (77),
Tremblay-en-France, Vauxjars, Villepinte,
Vivry-Gargan, Montfermeil et Coulbron
(93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à
l'issue de l'enquête seront prises par
arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur
la demande d'autorisation présentée au
titre des « installations classées pour la
protection de l'environnement » et sur la
demande de défrichement présentée au
titre du code forestier

EN LIGNE
ANNONCE
PARISIEN

- En moins d'une minute
- 1 Rédiger et publier en ligne vos annonces
 - 2 Visualiser immédiatement votre annonce
 - 3 Payer en ligne par carte bancaire en toute sécurité
 - 4 Recevoir un justificatif de paiement en moins de 24 heures
- mail de publication de votre annonce

7118867601

SCP TOURAUT & ASSOCIÉS

Société d'Avocats
26, rue des Cordeliers à Meaux
(Seine-et-Marne)
Tél. 01 60 09 99 65

VENTE SUR SURENCHÈRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de Meaux

UNE MAISON BRIARDE
Sise 5, chemin du Pré-des-Buttes
77320 CHOISY-EN-BRIE

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À 10 H 00

Visite le vendredi 22 mai 2015
de 14 h à 14 h 30

MISE A PRIX : 97 900 EUROS

Consignation obligatoire pour enchérir :
chèque de banque d'un montant de 9 790
euros à l'ordre du Bâtonnier, outre une
somme pour les frais et émoluments dont
le montant sera indiqué par l'avocat chargé
de porter les enchères.

Le cahier des conditions de vente peut
être consulté au greffe du Juge de l'exécution
du tribunal de grande instance de
Meaux ou au cabinet de l'avocat du créancier
poursuivant.

S'adresser à la SCP Touraut & associés
(tél. 01 60 09 99 65).

7118579001

SCP TOURAUT & ASSOCIÉS

Société d'Avocats
26, rue des Cordeliers à Meaux
(Seine-et-Marne)
Tél. 01 60 09 99 60

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Palais de Justice de Meaux

UNE MAISON D'HABITATION
Sise 2 bis rue des Bruyères
À NANTEUIL-LÈS-MEAUX
(Seine-et-Marne)

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À 10 H 00

Visite le vendredi 22 mai 2015
de 14 h 30 à 15 h 00

MISE A PRIX : 130 000 EUROS

Consignation obligatoire pour enchérir :
chèque de banque d'un montant de 13 000
euros à l'ordre du Bâtonnier, outre une
somme pour les frais et émoluments dont
le montant sera indiqué par l'avocat chargé
de porter les enchères.

Le cahier des conditions de vente peut
être consulté au greffe du Juge de l'exécution
du tribunal de grande instance de
Meaux ou au cabinet de l'avocat du créancier
poursuivant.

S'adresser à la SCP Touraut & associés
(tél. 01 60 09 99 60).

7118579601

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À 10 HEURES
Au palais de Justice de Meaux

D'UN PAVILLON D'HABITATION
sise à BUSSY-SAINT-GEORGES (S&M)
3 allée Maurice-Leblanc

Visite le 26 mai 2015 de 14 h 30 à 15 h 00

MISE A PRIX : 160 000 EUROS

S'adresser à :

- Maître NORET, Avocat à MEAUX (S&M),
15, cours Raoult, tél. 01 64 34 95 72 et
greffe du Juge de l'Exécution du tribunal de
Grande Instance de MEAUX, au palais de
Justice de MEAUX, où le cahier des condi-
tions de vente peut être consulté.
- www.encheresjudiciaires.com

7119253701

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À 10 HEURES
Au palais de Justice de Meaux

D'UNE MAISON D'HABITATION
sise à MONTOLIVET (S&M)
4 Les Corbats

Visite le 28 mai 2015 de 14 h 00 à 14 h 30

MISE A PRIX : 50 000 EUROS
Possibilité de baisse de moitié

S'adresser à :

- Maître NORET, Avocat à MEAUX (S&M),
15, cours Raoult, tél. 01 64 34 95 72 et
greffe du Juge de l'Exécution du tribunal de
Grande Instance de MEAUX, au palais de
Justice de MEAUX, où le cahier des condi-
tions de vente peut être consulté.
- www.encheresjudiciaires.com

7119254201

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE JEUDI 4 JUIN 2015 À 10 HEURES
Au palais de Justice de Meaux

**1^{er} LOT DE LA VENTE :
UN APPARTEMENT
2^e LOT DE LA VENTE :
LOCAUX D'ACTIVITÉS**
sise à LIZY-SUR-OURCQ (S&M)
2/10 avenue du Chemin-Noir

Visite le 29 mai 2015 de 9 h 00 à 9 h 30

MISE A PRIX :
1^{er} lot de la vente : 23 000 EUROS
2^e lot de la vente : 23 000 EUROS

S'adresser à :

- Maître NORET, Avocat à MEAUX (S&M),
15, cours Raoult, tél. 01 64 34 95 72 et
greffe du Juge de l'Exécution du tribunal de
Grande Instance de MEAUX, au palais de
Justice de MEAUX, où le cahier des condi-
tions de vente peut être consulté.
- www.encheresjudiciaires.com

7119103701

Commune de MARCHEMORÉ**Approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme AVIS AU PUBLIC**

Par délibération en date du 14 avril 2015, le conseil municipal de la commune de Marchemoret a décidé d'approuver la révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur le territoire de la commune de Marchemoret.

Le dossier de P.L.U. est à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

7119373501

**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
Direction de la coordination des services de l'Etat
Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société PLACOPLATRE domiciliée 34, avenue Franklin-Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2) ;
- de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit " Bois le Comte " ;
- d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits " Mazarins " et " Bois Gratuel " ;
2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé ;
3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de Le Pin.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplastre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un service d'urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (6 rue de Courtry 77181)
- vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h
- lundi 22 juin 2015 de 15 h à 18 h
Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h
mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h
Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)
- mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h
- samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de Le Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société PLACOPLATRE - M. Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Comaillies-en-Paris, tél. : 01 34 50 40 51),

- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288, rue Georges-Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil, tél. : 01 60 56 73 05/72 81),

- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple, tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEx.

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courtry, Claye-Souilly, Mity-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chanteraine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

31/04/2015, le
RIS ouvre une
MENT JUDI-
ENIX GROUP,
t6a, siège so-
75008 Paris -
27, rue du Gé-
l'activité : trans-
1 531 032 969
tion des paie-
aire judiciaire :
de Maître Va-
2, rue du Fau-
ris Cedex 10,
ULAND CAR-
IES en la per-
TINEZ, 7, rue
avec mission
sont invités à
ce entre les
e dans un de
de la publica-
gement.



Meaux
2-2015

RE

itions de l'ar-
éral des pro-
ues, l'immeu-
LES-MEAUX

istré section
de 1454 m²

de 2 400 m²

à 16 h 00.



UT

S

s

1 Meaux

) 35

HERE
RES
ES

Meaux

SAGE

T

unier

on

Marne)

À 10 H 00

**ENFIN UN SITE UNIQUE
POUR VOS NOUVEAUX**

Gérante : Mme SIMAO Nathalie demeurant, 72 bis avenue du Chalet 93360 NEUILLY PLAISANCE

Immatriculation : au RCS de BOBIGNY.

12181

Avis est donné de la constitution de la SCI suivante :

Dénomination :

ROSSINI 12

Siège : 12 rue Rossini
93290 TREMBLAY EN FRANCE

Forme : SCI

Capital : 244 €

Objet Social : L'acquisition et la location de biens immobiliers. La propriété, la gestion et l'administration de biens dont elle pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autre, tous placement capitaux sous toutes formes, actions, obligations, parts sociales.

Durée : 99 ans

Gérante : Mlle. COLIN Annabelle demeurant, 29 rue Albert David 93410 VAUJOURS

Immatriculation : RCS de BOBIGNY.

12151

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/04/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

L&K TRANSPORTS

Forme : SAS

Capital : 4000 €

Siège : 3 allée des Chèvrefeuilles

93270 SEVRAN

Objet : Transport public routier de personne avec chauffeur, détenant une carte professionnelle, véhicule comportant 4 à 9 places, chauffeur compris.

Durée : 99 ans

Président : M. KHITER Abdelfadel demeurant, 3 allée des Chèvrefeuilles 93270 SEVRAN

Immatriculation : au RCS de BOBIGNY.

12054

CREIL BATIMENT

SARL au capital de 8 000 €

Siège social : 13 B route de Creil

60340 ST LEU D'ESSERENT

794 251 827 RCS COMPIEGNE

Aux termes du PV de l'AGE en date du 10/02/2015, il a été décidé de transférer le siège social de la société au Bat C1 Boulevard du Président Kennedy 93420 VILLEPINTE.

De nommer nouveau Gérant M. IJAZ Ali Khan demeurant, Bat C1 Boulevard du Président Kennedy 93420 VILLEPINTE en remplacement de M. Celik ERSIN.

La société sera désormais immatriculée au RCS de BOBIGNY

12030

ARY'S KITCHEN

SARL Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 1 place Thiers

93340 LE RAINCY

520 491 597 RCS BOBIGNY

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 16/04/2015, il a été pris acte de l'adjonction de l'activité et de la modification de l'objet social soit : Vente, Affiliation, Restauration rapide.

Le siège social d'adresse du domicile du Gérant : M. ABIBOUT Ay demeurant, 5 allée des Fougères 93340 LE RAINCY.

Mention au RCS de BOBIGNY.

12129

RCA

SARL au capital de 5 000 €

Siège social : 29 Bis Boulevard RICHELIEU

02100 ST QUENTIN

792 917 460 RCS SOISSONS

Aux termes du PV de l'AGE en date du 18/12/2014, il a été décidé de transférer le siège social fixé initialement au 30 avenue Franklin 93250 VILLEMOMBLE.

De nommer nouveau Gérant M. PINTO DE SOUSA Miguel demeurant au 30 avenue Franklin 93250 VILLEMOMBLE en remplacement de M. Muslum BULUT.

La société sera désormais immatriculée au RCS de BOBIGNY.

12148

La société sera désormais immatriculée au RCS de BOBIGNY.

12035

de la moitié du capital.

Mention en sera faite au RCS de BOBIGNY.

12177

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société PLACOPLATRE domiciliée 34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2) - de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte » - d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur une commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazarins » et « Bois Gratuel »
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
- 3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de Le Pin. Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public. Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (6 rue de Courtry 77181)

vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h

lundi 22 juin 2015 de 15 h à 18 h

Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270) - vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h - mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h

Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)

- mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h

- samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de Le Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société PLACOPLATRE - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Corneilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),

- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénit Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),

- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple Tél. : 01 64 10 53 53). Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courtry, Claye-Souilly, Mity-Mory, Gressy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinde, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

12164

COMMUNE DE VILLEMOMBLE

Par délibération n° 14 en date du 16 avril 2015, le Conseil Municipal de VILLEMOMBLE (93250) a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la Commune et a fixé les modalités de la concertation.

Cette délibération peut être consultée en Mairie où elle fait l'objet d'un affichage pendant un mois.

EP 15-084

enquete-publique@publilegal.fr

12161

ECHO D'ILE-DE-FRANCE 92 / 93 / 94 toute l'actualité de vos départements

La publicité dans
ECHO D'ILE-DE-FRANCE visibilité assurée
VOS ANNONCES LÉGALES. VOS ANNONCES CI ASSFFS

WIMBETTL

Pour A
121

Annexe 1 P

NEVEUX ORLY VIANDES SA

SAS au capital de 5 000 €

Siège social : 7 Allée des Glycines

94310 ORLY

803 675 594 RCS CRETEIL

L'AGE du 16/03/2015 a été décidé à compter du 01/04/2015 de nommer en qualité de nouveau Président M. JOHAN NEVEUX cmeurant 27 avenue Paul Painlevé 942 VILLENEUVE LE ROI en remplacement de NEVEUX Christian démissionnaire. Mention sera faite au RCS de CRETEIL.

119

Modification multiples

FRESHSTART

SAS au capital de 2 000 €

Siège social : 194 rue Diderot

94300 VINCENNES

797 681 566 RCS CRETEIL

Aux termes de l'AGE en date du 25/03/2015 il a été décidé de modifier l'article 3 :

- Transférer le siège social au 64, rue Diderot 94300 VINCENNES à compter du 25/03/2015, le reste de l'article reste inchangé. L'AGE décide de changer la dénomination sociale.

La nouvelle dénomination sociale est : SNFD Formation
Mention au RCS de CRÉTEIL.

1204

Publier
les annonces
légalés
dans
ECHO
d'Ile-de-France
c'est
bénéficier de
la proximité,
la rapidité,
l'audience
d'une
publication
spécialisée

ECHO

habilité à publier les
annonces légales
dans les départements

92

93

94

VI

60(4,45 €)

**Enquête
publique****PRÉFET DE SEINE ET MARNE**Direction de la coordination
des services de l'EtatPôle du pilotage des procédures
d'utilité publique**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
UNIQUE**

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société

PLACOPLATRE

Domiciliée 34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :
1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)
- de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »
- d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazans » et « Bois Gratuel »
2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement remis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (8 rue de Courty 77181)
- vendredi 22 mai 2015 de 15h à 18h
- lundi 22 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
- vendredi 5 juin 2015 de 15h à 18h
- mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)
- mercredi 27 mai 2015 de 15h à 18h
- samedi 13 juin 2015 de 9h à 12h

Toute correspondance pourra également

lui être adressée en mairie de Le Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre. Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société **PLACOPLATRE** - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Cormeilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),
- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Mieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple - Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique 12 rue des Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX). Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivés du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Gossy, Mossy, Carnutin, Pomponne, Proussy-Chantecroix, Chelles (77), Tremblay-en-Franco, Vauxjours, Vauxpinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

Par acte SSP en date du 17/04/2015, a été constitué un dossier des caractéristiques et des modalités de l'enquête. La dénomination sociale est :

SAS

Siège : FPC
Forme : SAS
Capital : 10.000,00 €
Siège Social : CHAPELIERS, 77 FAULT-YONNE
Durée : 99 ans
Objet social : Travaux de construction et de rénovation de bâtiments en gros œuvre et en second œuvre dans tous les secteurs de l'habitat individuel et collectif pour toutes professions libérales et industrielles.
Cession d'action : Libre
Président : M. GUILLET
Des gres : 77130 mm
Immatriculation au F

Par acte SSP en date du 17/04/2015, a été constitué un dossier des caractéristiques et des modalités de l'enquête. La dénomination sociale est :

ICPE REAL

Forme : SAS
Capital : 1500 Euro
Siège Social : Rue de la République, 77150 LESIGNY
Durée : 99 ans
Objet social : Travaux de couverture, de toiture, de charpente, de menuiserie, de plomberie, de chauffage, de climatisation, de ventilation, de traitement de l'air, de traitement des eaux, de traitement des déchets, de traitement des sols, de traitement des nuisances sonores, de traitement des nuisances olfactives, de traitement des nuisances lumineuses, de traitement des nuisances électromagnétiques, de traitement des nuisances vibratoires, de traitement des nuisances thermiques, de traitement des nuisances acoustiques, de traitement des nuisances électromagnétiques, de traitement des nuisances vibratoires, de traitement des nuisances thermiques, de traitement des nuisances acoustiques.
Toutes les cessions de parts sociales de l'association sont soumises à l'agrément des associés majoritairement des droits de l'association.
Président : M. FERROLLES ATILLY
demeurant à l'adresse de FERROLLES ATILLY
Immatriculation au RC

Direction de la coordination
des services de l'Etat

Pôle du pilotage des procédures
d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application des dispositions des articles L. 123-6 et R. 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EP/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société

PLACOPLATRE

société 34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)
- de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situés sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »
- d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazars » et « Bois Gratel »
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
- 3/ une étude d'Impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le fonctionnaire administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCHI, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin
6 rue de Courty 77181
- vendredi 22 mai 2015 de 15h à 18h
- lundi 22 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villeparisis
32 rue Ruzé 77270
- vendredi 5 juin 2015 de 15h à 18h
- mardi 16 juin 2015 de 15h à 18h

Mairie de Villevaudé
27 rue Charles de Gaulle 77410
- mercredi 27 mai 2015 de 15h à 18h
- samedi 13 juin 2015 de 9h à 12h

Toute correspondance pourra également

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2015 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans : 75 (5,49 €) - 77 (5,12 €) - 78 (5,24 €) - 91 (5,12 €) - 92 (5,49 €) - 93 (5,49 €) - 94 (5,49 €) - 95 (5,24 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et

lui être adressée en mairie de Le Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre. Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société **PLACOPLATRE** - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Cormeilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),
- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple - Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique 12 rue des Saints-Pères 77010 MELUN CEDEX). Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courty, Claye-Souilly, Mitry-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public à la mairie de Meaux pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- mardi 26 mai 2015 de 9 h à 12 h
- samedi 6 juin 2015 de 9 h à 12 h
- vendredi 12 juin 2015 de 14 h à 17 h

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le lundi 13 juillet 2015 pour rendre son rapport et ses conclusions motivées au Maire de Meaux.

Toutes informations relatives au projet pourront être obtenues auprès des services de la commune de Meaux 2 place de l'hôtel de ville 77100 Meaux.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet statuera par un arrêté préfectoral sur la demande de déclaration d'utilité publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courty, Claye-Souilly, Mitry-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

Par acte SSP en date du 01 Mars 2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

SCI DA SILVA PIRES

Forme : SCI
Capital : 500 Euros
Siège Social : 71, Boulevard Alsace Lorraine, 77600 CHELLES
Durée : 99 Ans
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Gérant : Mlle PIRES Sophie, demeurant 11, Rue LEON BLUM 77200 TORCY Immatriculation au RCS de MEAUX

Retrouvez vos
annonces
judiciaires et légales
dans le Parisien, du
LUNDI au SAMEDI

Divers société

« S.C.I. FRALAUNEL »

SCI au capital de 1 524,49 Euros
Chemin des Bols
Lieu-dit « Le Pré de L'Encens »
77230 MOUSSY LE NEUF
348 938 010 RCS MEAUX

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2015, M. Marc BARANIAK, demeurant à MOUSSY LE NEUF (77230), 2, rue de l'ivier a été nommé cogérant, à compter du 20 avril 2015.
Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Meaux

Pour avis, le représentant légal

Rectificatif suite à l'annonce parue le 3 mai 2015, concernant la société :

D.K.R.

fait lire : 'SCI au capital de 300 Euros ayant une SCI au capital variable avec un minimum de 300 Euros'.

LE CA

EURL au capita
Siège
5 IMPASSE
77100
RCS N° : 80117

L'AGE du 15 AVR
transférer le siège s
DU MESNIL, 94
SAINT HILAIRE
AVRIL 2015.
En conséquence, e
au RCS de CRETE
Mention sera faite :

LA MASSIA

EURL au capita
Siège social : 195
75020
RCS N° : 805 2

L'AGE du 07/05/
transférer le siège
d'Emerainville,
BEAUBOURG
11/05/2015.

Gérant : Mr JEAN
Aléa du Temps
Emerainville
En conséquence, e
au RCS de MEAUX
Mention sera faite :

SARI

Au capital de
19, Résider
91480 QUINCY
RCS

L'AGE du, 13/05/
transfert du siège :
l'Abbaye 77950 VC
de ce jour.
L'article 4 des statu
conséquence.

Gérant : M. MAJ
demeurant, 32, rue
Voisenon
La société sera immr
MELUN.

En moins d'une minute

• Rédigez et mettez en forme
vos annonces grâce à nos modèles
en ligne

• Validez immédiatement
votre commande : annonce, tarif,
récapitulatif de réservation.

sur notre site du Parisien <http://>

pour plus de renseignements, contactez-nous

Renseignements techniques :
B&N architectes : 57 avenue Henri-Dunant, 77102 MEAUX cedex, tél. 01 60 09 02 40, fax : 01 64 33 74 60, cour
Renseignements administratifs :
Terres et Toits : fax : 01.64.33.78.32 - COURTY
Le dossier de consultation est disponible par téléchargement par le lien suivant :
http://terres-et-toits.com/DCE-SIVRY-COURTRY-DECONSTRUCTION.zip
Date d'envoi à la publication : jeudi 21 mai 2015.

Annexe 2C



7119373501

PREFET DE SEINE-ET-MARNE Direction de la coordination des services de l'Etat Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de La Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société PLACOPLATRE domiciliée 34, avenue Franklin-Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2) :
 - de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de La Pin et de Villeparisis, lieu-dit " Bois le Corme " ;
 - d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits " Mazarins " et " Bois Gratuel " ;
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé ;
- 3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de La Pin.

Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de La Pin, Villeparisis et Villevaudé où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de La Pin.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de La Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Meaux a désigné M. Jacky HAZAN, expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un service d'urbanisme, en retraite, en qualité de suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de La Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- Mairie de La Pin (6 rue de Courty 77181)
 - vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h
 - lundi 22 juin 2015 de 15 h à 18 h
- Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
 - vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h
 - mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h
- Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)
 - mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h
 - samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de La Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :
- pour l'ensemble du projet, auprès de la société PLACOPLATRE - M. Jean-Loup DESTOMBES, chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Cormeilles-en-Parisis, tél. : 01 34 50 40 51),

- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288, rue Georges-Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil, tél. : 01 60 56 73 05/72 81),

- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple, tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12, rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de La Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courty, Claye-Souilly, Mity-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coulron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

Le territoire de la commune de Meaux.

Cette enquête se déroulera pendant 18 jours consécutifs, du mardi 26 mai au vendredi 12 juin 2015 inclus en mairie de Meaux.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Meaux (2 place de l'Hôtel de Ville, 77100 Meaux) où toutes les observations pourront être adressées par courrier au commissaire enquêteur.

Monsieur Jacques DAUPHIN, Inspecteur des sites à la Direction Régionale de l'Environnement, en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Monsieur Jacky HAZAN, ingénieur des Ponts et Chaussées, en retraite est désigné en qualité de suppléant.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre seront tenus à la disposition du public à la mairie de Meaux pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir :

- du lundi au vendredi de 9h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants :

- mardi 26 mai 2015 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- samedi 6 juin 2015 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- vendredi 12 juin 2015 de 14 h 00 à 17 h 00.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles du public pourront être consignées sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le lundi 13 juillet 2015 pour rendre son rapport et ses conclusions motivées au maire de Meaux.

Toutes informations relatives au projet pourront être obtenues auprès des services de la commune de Meaux, 2 place de l'Hôtel de Ville, 77100 Meaux.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet statuera par un arrêté préfectoral sur la demande de déclaration d'utilité publique.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront déposées en mairie de Meaux et à la Préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - PPPUF, 12 rue des Saints-Pères, 77010 Meaux cedex), ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat (seine-et-marne.gouv.fr - rubrique : politiques publiques, environnement et cadre de vie, expropriations/servitudes) pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

engagement National pour l'Environnement » dite « Grenelle2 » et la loi ALUR, mettre le P.L.U. en compatibilité avec le SDRIF 2013,

- dans le cadre du Plan d'Exposition au Bruit, de définir les possibilités de renouvellement urbain des bâtisses existantes en centre bourg,

- favoriser la réhabilitation, la requalification et l'extension en corrélation avec celle en projet sur la commune de Nantouillet, de la zone d'activités existante,

- tolérer le règlement.
L'enquête se déroulera à la mairie de Meaux pendant 34 jours, du 15 juin au 18 juillet 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Monsieur Claude POUYET, désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur, recevra en mairie les :

- 19 juin 2015 de 14 h 30 à 17 h 30,
- 29 juin 2015 de 14 h 30 à 17 h 30,
- 18 juillet 2015 de 09 h 00 à 12 h 00.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Roger MALVY, commissaire enquêteur suppléant, poursuivra la procédure.

Le dossier d'enquête publique comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, sera consultable à la mairie de Meaux.

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur.

Aux termes de cette enquête publique, le conseil municipal de Meaux approuvera les nouvelles dispositions du P.L.U.

Monsieur le maire est la personne responsable du projet. Des informations peuvent lui être demandées ainsi qu'à Madame Fabienne BAUBIT du service Urbanisme.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie.

**ENFIN UN SITE
UNIQUE POUR VOS
NOUVEAUX MARCHÉS
PUBLICS...**



CENTRALE DES MARCHÉS COM
Votre prochain marché est là

Auditions Immobilières

7120645801

77 VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au TGI de MEAUX (77)
44, avenue du Président-Salvador-Allende
le Jeudi 2 juillet 2015 à 10 h 00 - EN UN LOT
à COULOMMIERS (77), 24, rue Bertrand-Fornoy
cadastrée section AV n° 285 lieudit 24, rue Bertrand-Fornoy pour 59 ca
UNE MAISON À USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION

Au RDC : salle de restaurant, coin toilette qui comprend petit local avec lave-mains couloir, wc séparé. Au 1^{er} étage : palier, cuisine chambre froide.
Au 2^e étage : palier, 3 pièces dont une à usage de rangement comprenant wc, cabine de douche. Au 3^e étage : une pièce unique en cours de travaux correspondant à un ancien grenier.

à COULOMMIERS (77), 26, rue Bertrand-Fornoy
UNE MAISON À USAGE DE COMMERCE ET D'HABITATION
reliée au n° 24 de la même rue. Cadastree section AV n° 39 lieudit 26, rue Bertrand-Fornoy pour 48 ca.

Au RDC : une salle de restaurant, coin toilette avec lavabo et wc séparé, réserve comprenant un escalier permettant l'accès aux étages.
Au 1^{er} étage : une grande salle avec coin cuisine.
Au 2^e étage : pièce centrale avec de part et d'autre 2 pièces, l'une sur cour, l'autre sur rue.
Libre à l'exception du restaurant qui est loué.

MISE À PRIX : 75 000 EUROS - LIBRE

Res. : M^{me} Valérie DELATOUCHE, avocat au barreau de Meaux, 26, rue de la Crèche, 77100 Meaux - M^{me} E. CONSTANT, avocat au barreau de Paris, 25, rue Saint-Sébastien, 75011 Paris, tél. 01.55.28.65.56 - Au greffe du JEX du TGI de Meaux ou au cabinet de l'avocat poursuivant où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur les lieux pour visiter le 24 juin 2015 à 14 h 30 à 15 h 00

AVIS / ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGAL

AVIS D ENQUETE PUBLIQUE

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77) concernant le projet présenté par la société PLACOPLATRE domiciliée 34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)
- de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situés sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »
- d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazarins » et « Bois Gravel »
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
- 3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin. Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de Le Pin.

Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le mémorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de Le Pin, Villevaudé et Villeparisis où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public.

Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYO-MARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (6 rue de Courtry 77181) vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h
Mairie de Villevaudé (32 rue Ruzé

77270) - vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h — mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h
Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410) - mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h - samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de Le Pin (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société PLACOPLATRE - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Cormeilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51).
- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/ 72 81).
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique uniques. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courtry, Claye-Souilly, Mitry-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « Installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

12456

DEPARTEMENT 94

Constitution de société

Aux termes d'un acte SSP en date à Thiais du 13/05/2015, il a été constitué une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :
ABPC Immo

Capital social : 380 e
 Siège social : 36, avenue du Président Roosevelt 94320 THIAIS

Objet social : la propriété par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, bois et forêts, ruraux ou urbains, la création, la constitution et le développement de tous les domaines et patrimoines immobiliers.

Durée : 99 ans
 Gérance : Mr. Philippe CUVILLIEZ, demeurant 36, avenue du Président Roosevelt 94320 THIAIS.

Cession et transmission des parts : toute cession de parts sociales doit être constatée par acte authentique ou sous seing privé.

Immatriculation au RCS de CRETEIL.

12558

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître DELECROIX, notaire à ANTONY avenue de la Division Leclerc, le Monsieur Daniel René Marie traité ne à LYON (69006) le 9 m Madame Mireille Janine MIRAIST, psychothérapeute, son épouse à CHAMALIERES (63400) le 24 demeurant ensemble à L'HAY (94240) 1 rue de Gatine, Mariés tous deux en premières le régime de la communauté réduite aux acquêts, à défaut de mariage préalable à leur union la mairie de BAGNEUX (92220) à 1975, Ont adopté le régime de la NAUTE UNIVERSELLE avec D'ATTRIBUTION INTEGRALE DI MUNAUTE AU CONJOINT SURI Oppositions chez Maître Jean-Michel CROIX, notaire associé à ANTOI 24 avenue de la Division Leclerc trois mois suivant la date de la publication.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises et fonds de commerce. Actulegales.fr publie chaque jour les meilleures opportunités.

Actulegales.fr, avec votre journal



Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale

BULLETIN D'ABON

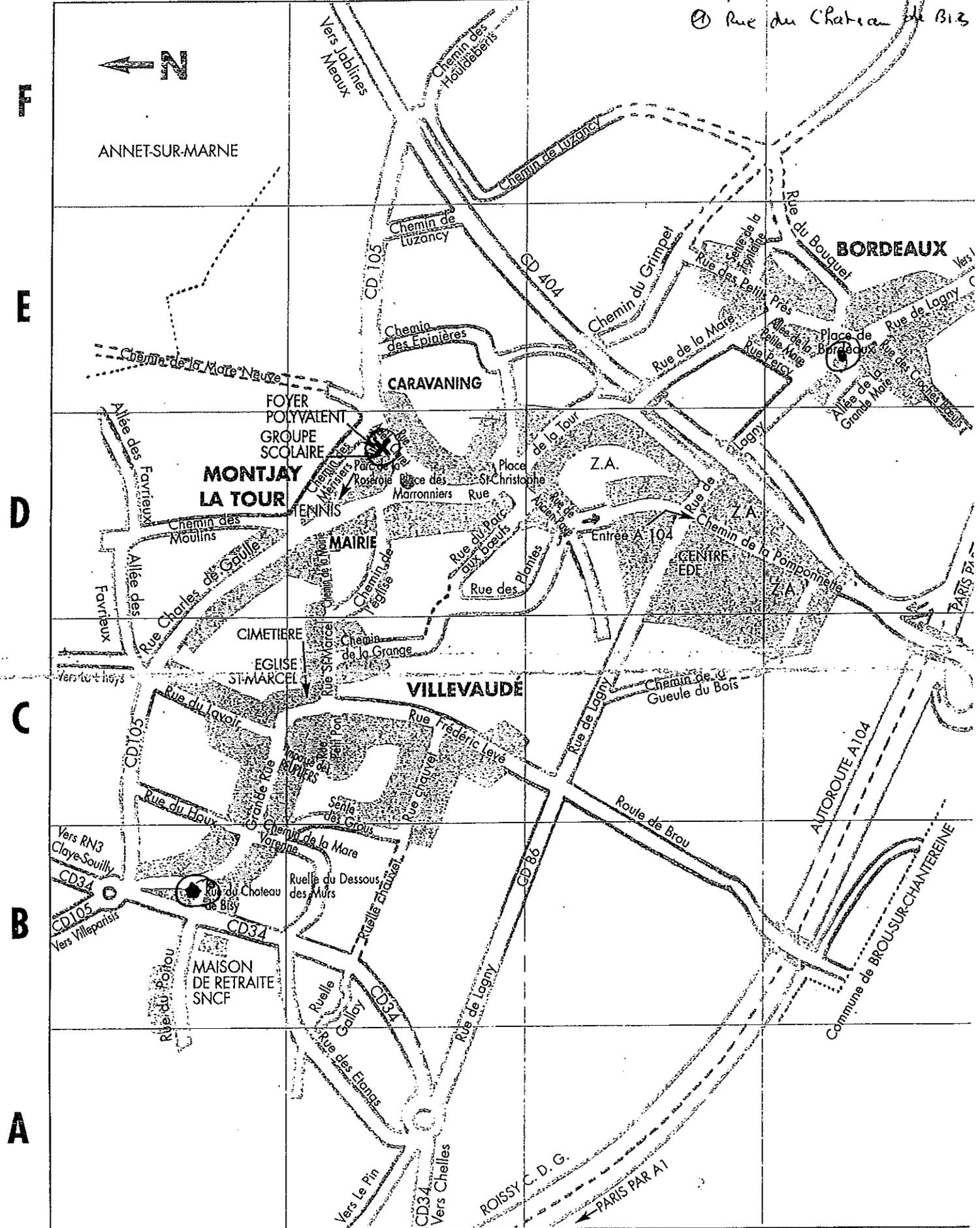
Découvrez l'info économique et politique



PLAN DE VILLEVAUDÉ

PANNEAUX ELECTRONIQUES

- ① rue Adèle Cluck
- ② place de Bordeaux
- ③ Rue du Chateau de Bis



ACTUALITÉS DU PIN

EXTENSION DES CARRIÈRES DE GYPSE PAR PLACOPLÂTRE

Une réunion publique a eu lieu le mardi 19 mai 2015 en présence des maires de Villevaudé, Villeparisis, Courtry, Gressy, Messy, ainsi que d'un élu de Mitry-Mory et vice-président de la Communauté de communes Plaines et Monts de France.

Le public fut nombreux à assister à cette réunion. Une présentation très claire, effectuée par la présidente de l'association « Sauvons la Dhuis », a permis à tous de comprendre les enjeux des projets à venir : à savoir l'autorisation d'étendre la carrière de gypse à ciel ouvert de 51 hectares sur Villevaudé, détruisant ainsi les bois Gratuel et Mazarin, et la construction d'un pont permettant de franchir la RD105 depuis Le Pin vers Villevaudé.

Une enquête publique a été ouverte sur 19 communes de Seine-et-Marne et de Seine-Saint-Denis. Plusieurs risques ont été recensés sur la biodiversité, le bruit, la pollution, la poussière, les mouvements de sol et les nappes phréatiques. Des inquiétudes ont également

été soulevées suite à l'autorisation d'extraire le gypse du site pollué du fort de Vaujours. Un dossier synthétique et une pétition sont à votre disposition au secrétariat de la mairie.

Une mobilisation aura lieu le samedi 20 juin 2015.

Restons vigilants !



UNA'DOM

La Commission administrative du CCAS a autorisé Madame le Maire à signer une convention avec l'UNA'DOM, aide et soins infirmiers à domicile, dans le cadre d'aide aux personnes en situation de fragilité, maladie, de dépendance ou de handicap vivant à domicile.

Le démarrage est prévu à partir de juillet 2015.

TRAVAUX EN PRÉVISION

Prochainement, la municipalité va entreprendre des travaux de réaménagement de certains espaces publics. C'est pourquoi, en mairie, le secrétariat sera réaménagé et la salle du Conseil municipal repeinte. De même, à l'école, des travaux seront entrepris dans la salle des professeurs et la cantine sera mieux insonorisée.

QUELQUES DATES À RETENIR

- 27 juin : Tournoi de pétanque à partir de 18h30 au stade
- 29 juin : Conseil municipal à 20h30
- 4-5 juillet : Compétition de modélisme
- 6 septembre : Forum des associations

SONDAGE À VENIR

Votre perception globale de la ville du Pin nous intéresse : vous serez prochainement sondés par des jeunes en job d'été munis d'un badge de la mairie, en porte à porte.

Les élus chargés de la Communication (Antoine LE BERRE et Thibault LOUBIER) remercient toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de cette Lettre d'informations, à savoir :

- Sylvie FASSIER, Gérard BEAUGER, Sandrine THIEBAUT, Françoise LELAIDIER et Anne LAGENDIJK.
- Laurent SCHULL, Alison DA CRUZ, Julie GRONDIN, Coraline LE BERRE, Maxine MORIS, Leïla NAIT SLIMANI et Pauline URKIA.

SERVICES PUBLICS PINOIS

Mairie du Pin

Ouverte :

Du Lundi au Samedi de 08h30 à 12h00.

Les Lundi, Mardi, Jeudi et

Vendredi de 13h30 à 18h00.

Tél : 01 60 26 22 09

Fax : 01 60 26 67 80

Mél : secretariat@mairielepin.fr

Bibliothèque du Pin

Ouverte le Mercredi de 15h00 à 18h00.

Mél : bib.lepin@laposte.net

Accueil de loisirs du Pin

Ouvert les :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de

07h00 à 09h00 et de 15h45 à 19h00.

Mercredi de 07h00 à 09h00 et de 13h30 à 19h00.

Tél : 01 60 26 67 84

Mél : adl@mairielepin.fr



PRÉFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la coordination des services de l'Etat - Pôle du pilotage des procédures d'utilité publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En application des dispositions des articles L 123-6 et R 123-7 du code de l'environnement, une enquête publique unique est prescrite par arrêté préfectoral n°15/DCSE/EPU/001 du 17 avril 2015, sur le territoire des communes de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé (77)** concernant le projet présenté par la société **PLACOPLATRE** domiciliée 34 avenue Franklin Roosevelt - 92282 Suresnes, dans le cadre de la poursuite de l'exploitation d'une carrière de gypse comportant :

- 1/ une demande, au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubriques 2510-1, 2515-1 et 2720-2)
 - de renouvellement partiel sur une superficie d'environ 65 ha de l'autorisation d'exploiter la carrière à ciel ouvert de gypse et l'installation de traitement de matériaux situées sur les communes de Le Pin et de Villeparisis, lieu-dit « Bois le Comte »
 - d'extension à ciel ouvert de la carrière sur une superficie d'environ 51 ha et l'implantation d'une nouvelle installation de traitement de matériaux sur la commune de Villevaudé, lieux-dits « Mazarins » et « Bois Gratuel »
- 2/ une demande, au titre du Code Forestier, d'autorisation de défrichement sur une superficie de 19 ha 68 a 60 ca sur la commune de Villevaudé
- 3/ une étude d'impact relative à la construction d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 105 (pont) sur la commune de Le Pin.

Cette enquête unique se déroulera pendant 32 jours consécutifs du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 inclus sur le territoire des communes de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé** où se situe le projet. Le siège de cette enquête est fixé en mairie de **Le Pin**. Les dossiers d'enquête unique comprenant chacun une étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement émis pour l'ensemble du projet et le memorandum de la société Placoplatre en réponse aux observations de l'autorité environnementale, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête en mairies de **Le Pin, Villevaudé et Villeparisis** où se situe le projet, aux jours et heures normales d'ouverture au public. Toute personne pourra en prendre connaissance et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête unique ouvert à cet effet dans chacune des mairies précitées.

Le tribunal administratif de Melun a désigné M. Jacky HAZAN, Expert géomètre, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Marie-Claude GUYOMARCH, Directrice d'un Service d'Urbanisme, en retraite, en qualité de suppléante. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairies de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé**, pour recevoir les observations des intéressés aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Mairie de Le Pin (6 rue de Courtry 77181)	Mairie de Villeparisis (32 rue Ruzé 77270)
- vendredi 22 mai 2015 de 15 h à 18 h	- vendredi 5 juin 2015 de 15 h à 18 h
- lundi 22 juin 2015 de 15 h à 18 h	- mardi 16 juin 2015 de 15 h à 18 h
Mairie de Villevaudé (27 rue Charles de Gaulle 77410)	
- mercredi 27 mai 2015 de 15 h à 18 h	
- samedi 13 juin 2015 de 9 h à 12 h	

Toute correspondance pourra également lui être adressée en mairie de **Le Pin** (siège de l'enquête) pendant la durée de l'enquête et sera annexée au registre.

Toute information relative au projet pourra être obtenue :

- pour l'ensemble du projet, auprès de la société **PLACOPLATRE** - M. Jean-Loup DESTOMBES, Chef de projet (105 route d'Argenteuil 95240 Corneilles-en-Parisis Tél. : 01 34 50 40 51),
- pour le volet Défrichement, auprès du Pôle Forêt Chasse Pêche et Milieux Naturels de la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne (288 rue Georges Clemenceau 77000 Vaux-le-Pénil Tél. : 01 60 56 73 05/72 81),
- pour le volet ICPE et l'ouvrage d'art, auprès du Pôle Carrières de l'Unité Territoriale de Seine-et-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France (14 rue de l'Aluminium 77547 Savigny-le-Temple Tél. : 01 64 10 53 53).

Dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête unique, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique unique auprès de la Préfecture (Direction de la Coordination des Services de l'Etat - Pôle du Pilotage des Procédures d'Utilité Publique - 12 rue des Saints-Pères - 77010 MELUN CEDEX).

Le présent avis, le résumé non technique des études d'impact et de danger ainsi que les principaux documents constituant le projet seront publiés sur le site Internet des Services de l'Etat en Seine-et-Marne à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/> à la rubrique « Politiques Publiques - Environnement et cadre de vie - Projets soumis à enquête publique unique ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Préfecture de Seine-et-Marne, en mairies de **Le Pin, Villeparisis et Villevaudé** communes d'implantation du projet où s'est déroulée l'enquête publique ainsi que dans les mairies concernées par le périmètre d'affichage (3km) relatif à la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : Annet-sur-Marne, Courtry, Claye-Souilly, Mity-Mory, Gressy, Messy, Carnetin, Pomponne, Brou-sur-Chantereine, Chelles (77), Tremblay-en-France, Vaujours, Villepinte, Livry-Gargan, Montfermeil et Coubron (93).

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de l'enquête seront prises par arrêtés du Préfet de Seine-et-Marne sur la demande d'autorisation présentée au titre des « installations classées pour la protection de l'environnement » et sur la demande de défrichement présentée au titre du code forestier.

change.org

Recipient: Préfecture de Seine-et-Marne and Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Letter: Greetings,

Non au saccage du Bois Gratuel

Signatures

Name	Location	Date
Collectif Sauvons la Dhuis	Courtry, IDF, France	2015-04-29
Christophe Nedelec	Gagny, France	2015-04-29
Marie francoise Pian	France	2015-04-29
Dorian Thomas-brondeau	France	2015-04-29
Philippe MARTIN	France	2015-04-29
MOREL Elisabeth	France	2015-04-29
Dominique Viet	France	2015-04-29
Brice Michenaud	France	2015-04-29
jean-bernard Shaki	France	2015-04-29
annie barras	courtry, France	2015-04-29
Annie Maurice	France	2015-04-29
Christine Borgne	France	2015-04-29
claude gautrat	France	2015-04-29
nadia toudjini	France	2015-04-29
Fassier Sylvie	Le Pin, Greece	2015-04-29
Gregory Jurado	Courtry, France	2015-04-30
Thierry Desassis	France	2015-04-30
danielle Brétéché	Saint-Pierre d'Oléron, France	2015-04-30
jean pierre delmas	France	2015-04-30
Marie-Catherine Axinte	France	2015-04-30
Alain Jean Luc BERTIN	France	2015-04-30
Liliane Basdevant	Villeparisis, France	2015-04-30
christophe nieaux	France	2015-04-30
Nathalie Amram	France	2015-04-30
boissier magali	France	2015-04-30
Sophie Vartanian	France	2015-04-30
Stephane Vartanian	France	2015-04-30
Any Perrinot	France	2015-04-30
Brillaud Christophe	Versailles, France	2015-04-30
GODART Catherine	France	2015-04-30

Name	Location	Date
Sylvain Baze	Paris, France	2015-05-31
Bernard Laporte	France	2015-05-31
christelle schmitt	France	2015-05-31
Serge Vidal	France	2015-05-31
achille lorentz	, France	2015-05-31
Delagarde Karine	COURTRY, France	2015-05-31
LAURA SCHWARTZ	France	2015-05-31
Sylvain Lecœur	Le Plessis Robinson, France	2015-05-31
laurent munoz	France	2015-05-31
Marie-Noële Gougeat	, France	2015-05-31
Chantal HERVIER	, France	2015-05-31
chrsitophe soidet	bagnères de bigorre, France	2015-05-31
Sixtine Drougard	France	2015-05-31
FERRANTI Jean-André	GRENOBLE, France	2015-06-01
dominique chapelier	France	2015-06-01
Jesse FERNANDEZ	France	2015-06-01
Patrick Saint-Denis	France	2015-06-01
Daniel SALOMON	France	2015-06-01
André Dumas	RONNO, France	2015-06-01
nicole durand	paris, France	2015-06-01
Catherine Morin	Australia	2015-06-01
Amélie LAURET	France	2015-06-01
Angelo Palazzini	Salon, France	2015-06-01
Andrea Riahi	France	2015-06-01
Sandrine Hardel	, France	2015-06-01
Jean-Michel POITTEVIN	Lognes, France	2015-06-01
Louissette LE CALVEZ	, France	2015-06-01



Vu le Commissaire Enqueteur
J. HAZAN

PLACOPLATRE L'USINE DE VAUJOURS

MOTION

Nous, soussignés, représentant les salariés de l'usine de Vaujours, après avoir pris connaissance du dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière de gypse de la société Placoplatre sur les communes de Villeparisis, Le Pin et Villevaudé, aux lieux-dits de Bois Gratuel et des Mazarins, visant à permettre l'exploitation du gypse à ciel ouvert, déclarons :

- prendre acte du dossier d'autorisation d'exploiter soumis à enquête publique du 21 mai au 22 juin 2015 en vue d'assurer la poursuite de la carrière de gypse à ciel ouvert de Bois Le Comte, afin de garantir l'approvisionnement pour 10 ans de l'usine de Vaujours,
- soutenir l'exploitation à ciel ouvert, seule méthode de nature à assurer l'approvisionnement en gypse de l'usine, tant en quantité qu'en qualité de récupération des 3 masses de gypse, à un coût économiquement compétitif pour faire face à la concurrence,
- demander à être informés au fur et à mesure de l'avancement de la procédure jusqu'à l'obtention de l'arrêté préfectoral,
- demander à la direction de Placoplatre de mettre en œuvre tous les moyens afin d'obtenir l'arrêté préfectoral dans les meilleurs délais pour le dossier de Bois Gratuel,
- demander à la direction de mettre en œuvre tous les moyens pour assurer à long terme la garantie de fourniture en gypse du site industriel de Vaujours afin d'assurer nos emplois et en particulier par l'ouverture d'une seconde carrière à ciel ouvert sur le bois de Guizy dans les meilleurs délais,
- attirer l'attention des collectivités territoriales de Villeparisis, Le Pin et Villevaudé sur les enjeux économiques et sociaux en cas de non aboutissement du dossier dans les meilleurs délais, de nature à générer une rupture d'approvisionnement de l'usine à court terme,
- soutenir la logique d'exploitation à ciel ouvert, non seulement pour assurer l'optimisation de la ressource mais également de nature à assurer de meilleures conditions de travail et de sécurité pour le personnel,
- rappeler que le site industriel de Vaujours et plus généralement l'économie du gypse est un vecteur économique majeur pour le territoire, qui a contribué à l'essor de la plaque de plâtre en France dans le cadre du Plan Marshall de l'après-guerre et s'inscrit comme un acteur majeur de la transition énergétique grâce à ces produits très performants en matière d'isolation thermique permettant de diviser par 4 la consommation énergétique des bâtiments.

Cette motion est destinée à être portée au registre de l'enquête publique.

Fait à Vaujours, le 26 mai 2015

Délégué Syndical Central CGT
M Lafit Manuel

Dans la mesure du possible, des écotypes locaux seront utilisés. Pour cela, on pourra prélever les plants sur les sites du Haut-Saint-Martin et les sites réaménagés des carrières de Coubron/Vaujours et de Le Pin / Villeparisis.

8.3.3 Aménagements annexes

Les fossés de drainage seront creusés à l'aide d'une pelle hydraulique sur chenilles, comme les mares (photo du haut sur la [Figure 61](#)).

Les chemins seront formés de cailloutis issus du site, compactés et tassés. Un enherbement contrôlé permettra d'augmenter leur stabilité.

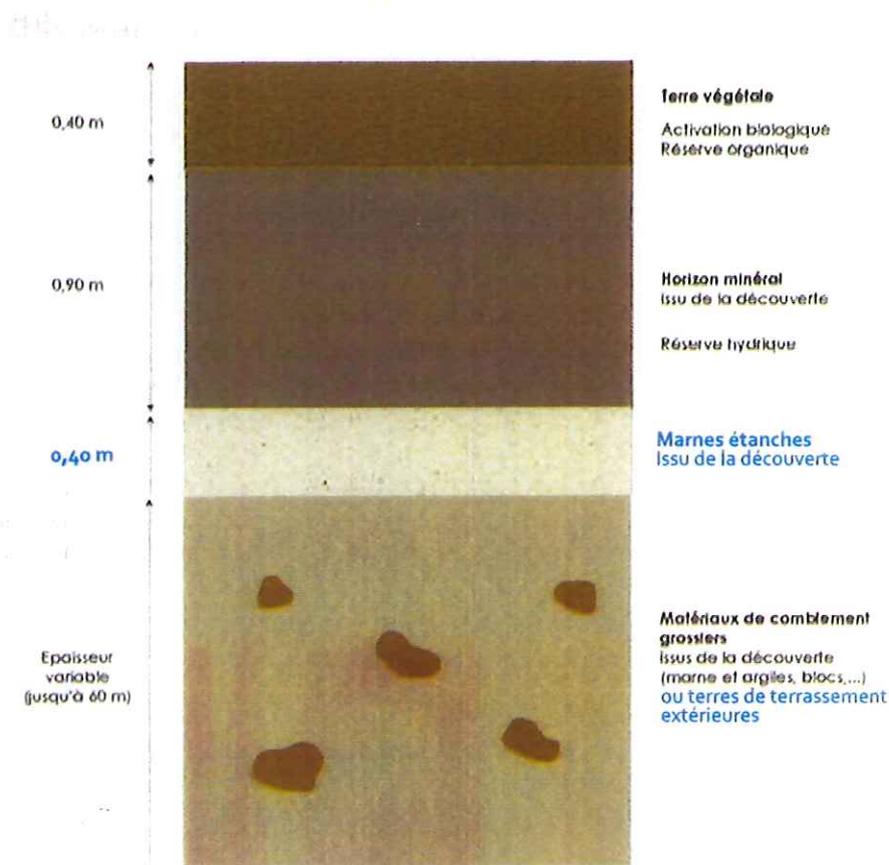
8.3.4 Restauration des terres agricoles

La reconstitution des sols destinés à la culture se fera à partir des décapages superficiels qui auront été effectués au début des travaux. On distinguera :

- la couche de terre végétale (épaisseur de 0,40 m, après foisonnement) ou terre arable ;
- l'horizon minéral, moins riche voire dépourvu de matières organiques (épaisseur de 0,90 m pour les zones cultivées) et qui assurera la réserve hydrique.

Le niveau de comblement par les matériaux grossiers doit être entièrement terminé avant de mettre en place l'horizon minéral et la terre végétale. Il est conseillé **une dernière couche étanche composée de marnes de découverte** et de le laisser se stabiliser un hiver avant achèvement du remblai.

Pour les secteurs nécessitant l'apport de terres inertes extérieures, celles-ci seront mise en place de préférence en dernière couche des matériaux de comblement grossier. Relativement perméables, ces terres participeront à la reconstitution de la nappe des calcaires de Brie.



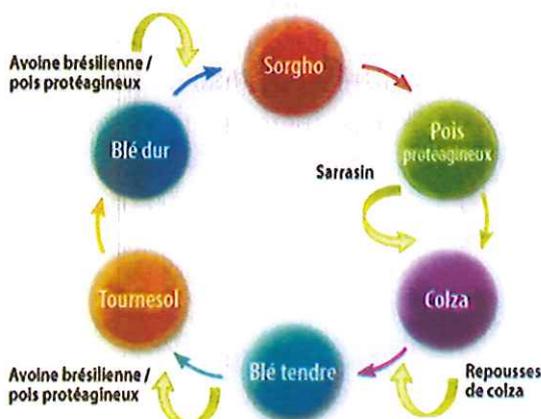
Une attention particulière sera apportée après la mise en place des différents horizons précédemment décrits. Plusieurs étapes de travail du sol seront à mettre en place afin d'améliorer la qualité du sol reconstitué :

- un décompactage profond, effectué à l'aide d'une sous-soleuse (en passage croisé) sur l'ensemble des espaces à végétaliser ;
- un ramassage des matériaux indurés (gravats, pierres, souches...) remontés en surface lors du décompactage profond, ceux-ci devront soigneusement être enlevés avant les opérations suivantes qui, sans cela, ne pourraient pas être effectuées ;
- un "pseudo-labour", effectué à l'aide d'un Chisel ou d'un cover-crop. Cette opération a pour but d'améliorer la structure du sol ;
- un travail du sol superficiel à l'aide d'une herse rotative munie d'un rouleau "packer" afin d'émietter et de tasser légèrement la terre fine de surface pour préparer le lit de semence, en assurant une bonne remontée capillaire de l'eau et une régularité du sol.

Une fois le remblayage complété après mise en place de la terre végétale, une période dite de convalescence sera nécessaire. Le protocole suivant est prévu :

- apport significatif de compost (objectif de 15 à 20 tonnes/ha) permettant d'assurer tout un ensemble de processus : entretien de la matière organique du sol, renforcement de la stabilité structurale du sol, stimulation la vie du sol, renforcement des réserves en eau et amélioration des faibles teneurs initiales en phosphore de la parcelle remise en état ;
- semer une prairie temporaire à base de trèfle blanc et de graminées (ou à base de luzerne) pendant 3 ans. Les caractéristiques d'enracinement et de nutrition azotée aérienne des légumineuses (de la luzerne, notamment) permettent la réduction de la compaction des sols et l'apport au sol d'azote organique. S'il y a des problèmes de drainage, la luzerne peut être remplacée par le lotier ;
- couper sur place les légumineuses pendant 2 ans ;
- broyer et retourner la prairie temporaire (pour une augmentation de la teneur en matière organique) avant la mise en place des premières cultures ;
- mettre en place, en premières cultures, des céréales (sauf maïs et plantes sarclées qui sont des plantes destructurantes du sol) avec des rotations courtes sur les deux premières années ;
- réalisation de pratiques agricoles classiques d'amélioration du pH et de fertilité si l'analyse de sol réalisée après les 3 ans ne présente pas les caractéristiques suffisantes pour les cultures envisagées.

L'ensemble de ces modalités facilitera le retour à des rendements agricoles similaires à l'existant, voire supérieurs. Les travaux à entreprendre les années suivantes dépendront des objectifs agricoles du futur agriculteur.



Ainsi, il est recommandé d'associer des grandes cultures au sein d'une rotation de 5 à 6 ans pour leur complémentarité d'enracinement, levier naturel pour restructurer le sol.

Les engrais verts pourront être apportés en cultivant des couverts végétaux, que ce soit en favorisant les repousses de la culture précédente (exemple du colza) ou bien en semant directement des espèces d'intérêts.